



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Bas-Rhin

Division du premier degré

Le Directeur académique des services de
l'Éducation Nationale du Bas-Rhin

Bureau de la Formation continue

Affaire suivie par :

Peggy KREMPP-ARCHER

PKA/10-2020/261

Tél. 03 88 45 92 44

Mél : peggy.krempp@ac-strasbourg.fr

65 avenue de la Forêt noire
67000 STRASBOURG

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'écoles,
Mesdames et Messieurs les Enseignants du
premier degré, Mesdames et Messieurs les
Psychologues de l'Éducation nationale,

s/c de Mesdames les inspectrices et Messieurs les
Inspecteurs de l'Éducation Nationale du Bas-Rhin

Strasbourg, le 2 novembre 2020

Objet : Plan départemental de formation continue des personnels enseignants du 1^{er} degré du département du Bas-Rhin
2020-2021

Inscriptions et recueil de candidatures

J'ai l'honneur de vous annoncer l'ouverture de la campagne d'inscription au plan départemental de formation continue 2020-2021.

Je vous remercie de bien vouloir donner la possibilité aux enseignants de votre école (y compris les titulaires mobiles, personnels absents pour congé de maladie ou de maternité) de consulter ce plan depuis un poste informatique de l'établissement et, si nécessaire, de les inviter à poursuivre leur consultation par les moyens qu'ils jugeront opportuns.

- **Le plan de formation peut être consulté sur le site de l'académie de Strasbourg** : www.ac-strasbourg.fr

Cliquez sur : **Professionnels**

Accès espace réservé de la DSDEN du Bas-Rhin

Après avoir encodé votre nom d'utilisateur et votre mot de passe (celui de I-PROF), choisissez :

La formation des enseignants

- **Les inscriptions se font uniquement sur l'application GAIA, accessible depuis le portail ARENA** :
Soit via le lien d'accès à l'application GAIA, que vous trouverez sur la page de consultation du plan départemental de formation,
Soit via le lien d'accès direct suivant à saisir dans la barre d'adresse de votre navigateur Web :
<https://si.ac-strasbourg.fr>

Une fois sur la page d'accueil ARENA et après avoir encodé votre nom d'utilisateur et votre mot de passe (celui de I-PROF), sélectionnez la rubrique Gestion des personnels, puis GAIA – Accès individuel. Sélectionnez ensuite l'entité 1^{er} Degré 067, puis votre niveau. Dès lors que vous avez sélectionné les dispositifs et modules auxquels vous souhaitez vous inscrire, entrez dans la rubrique Inscription individuelle. Entrez alors le numéro du dispositif, puis, pour vous inscrire, cliquez dans le petit carré blanc disposé à côté du numéro de module choisi.

Les inscriptions débuteront le 3 novembre 2020 pour s'achever le 16 novembre 2020 à minuit.

ATTENTION : comme les années précédentes, il s'agit d'une **campagne unique d'inscription**. Elle concerne toutes les actions de formation ouvertes au titre de l'année scolaire 2020-2021.

1) Formations sur temps scolaire à public désigné :

Ces formations ne font pas l'objet d'un appel à candidature. Il n'est donc pas possible de s'y inscrire. Sauf cas particulier, de septembre à la Toussaint, seules des formations de ce type seront mises en place. C'est notamment le cas, dans le cadre de la loi de Refondation de l'Education prioritaire, de celles proposées aux enseignants exerçant dans les réseaux REP+ ainsi que des formations d'adaptation à l'emploi sur les postes de l'ASH.

Entrent également dans ce cadre, les formations proposées par les circonscriptions (hors REP+) s'inscrivant dans les plans Français et Mathématiques.

Au regard des besoins exprimés par le terrain, des formations à la prévention des risques psychosociaux, qui n'ont pu se dérouler l'an dernier, seront initiées cette année dans le département.

2) Formations en appel à candidature :

En nombre limité cette année, ces formations seront centrées sur l'enseignement de l'allemand et quelques formations ASH.

L'ensemble des formations s'appuient par ailleurs largement sur les ressources offertes par la plateforme académique FCP et les parcours de la plateforme M@gistère disponibles, afin d'accompagner la formation continue des enseignants.

Règles générales d'inscription :

Chaque enseignant du département a la possibilité d'enregistrer six vœux, mais ne pourra participer qu'à un maximum d'une formation en appel à candidature pendant l'année scolaire. Les formations à public désigné n'entrent pas dans ce décompte.

Les enseignants exerçant à temps partiel ou à mi-temps assistent aux formations à plein temps avec une rémunération correspondante.

Je vous remercie pour votre implication et vous recommande de veiller au respect des délais impartis.

Le Directeur académique



Jean-Pierre Geneviève